

## 40<sup>e</sup> Session de l'AGNU : répartition du vote

L'article suivant a été rédigé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures.

Au cours de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue du 17 septembre au 18 décembre 1985, 66 résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements ont été adoptées (dont 20 d'entre elles sans vote), ce qui représente environ 25 % des 259 résolutions adoptées à cette session.

Depuis la Première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978, lorsqu'un document final énonçant les directives relatives au désarmement et au contrôle des armements a été adopté par consensus, on a pu noter deux tendances :

a) une augmentation du nombre de résolutions touchant le désarmement et le contrôle des armements; et

Le vote exprimé par les pays suivants, qui représentent diverses régions géographiques, permet de constater les énormes divergences de vues à l'égard des 66 résolutions susmentionnées :

	OUI	NON	ABSTENTION	ABSENCE
Tanzanie	63 (95,5 %)	0	3 (4,5 %)	
Mexique	60 (91 %)	0	5 (7,5 %)	1 (1,5 %)
URSS	59 (89 %)	3 (4,5 %)	4 (6,5 %)	
Grèce	57 (86 %)	0	9 (14 %)	
Suède	54 (82 %)	0	12 (18 %)	
Argentine	54 (82 %)	0	12 (18 %)	
Inde	48 (73 %)	1 (1,5 %)	16 (24 %)	1 (1,5 %)
Chine	48 (73 %)	0	15 (22,5 %)	3 (4,5 %)
Japon	42 (64 %)	8 (12 %)	16 (24 %)	
Canada	41 (62 %)	12 (18 %)	13 (20 %)	
RFA	36 (55 %)	12 (18 %)	18 (27 %)	
É.-U.	29 (44 %)	27 (41 %)	10 (15 %)	

(Six pays, soit l'Argentine, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Suède et la Tanzanie ont lancé des appels communs aux superpuissances relativement aux armes nucléaires et à l'espace extra-atmosphérique.)

b) une plus grande diversité de vues sur les questions de désarmement et de contrôle des armements, comme en témoignent les votes qui sont loin d'être unanimes.

Entre 1978 et 1985, le nombre de résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements est passé de 41 à 66. Parallèlement, le nombre des résolutions adoptées sans vote a chuté de 43,9 à 30 %. (Les 30 % représentent une légère amélioration par rapport aux planchers de 27 % atteints en 1983 à la 38<sup>e</sup> session de l'AGNU et de 28,6 %, à la 39<sup>e</sup> session.)

À la session de 1985 de la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) tenue en mai dernier, le Canada s'est joint aux autres États qui craignent que ces tendances ne se répercutent sur les discussions touchant le rôle des Nations Unies en matière de désarmement (discussions qui se poursuivront à la session de 1986 de la CDNU). À notre avis, il faut tenir compte du fait que la question du désarmement et du contrôle des armements n'a cessé d'accaparer l'Assemblée générale et sa Première commission. Celle-ci n'a pu débattre toutes les questions pendant les six ou sept semaines qu'ont duré les séances de travail. En outre, il aurait fallu con-



Les délégués à la Première commission des Nations Unies votant sur la résolution visant le contrôle des armements et le désarmement.

ONU